



**COMMUNE DE PASLIÈRES**  
Département du PUY DE DÔME

11 MAI 2007

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**4 - PLAN DE ZONAGE**  
4.3 - Plan Sud

*Dantost à La Chapelle-aux-Frères*

Echelle 1/4000

Date	Objet
10 mai 1987	Approbation de l'PLU
10 mai 1990	Modification de l'PLU
10 mai 1993	Modification de l'PLU
10 mai 1996	Modification de l'PLU
10 mai 1999	Modification de l'PLU
10 mai 2002	Modification de l'PLU
10 mai 2007	Modification de l'PLU

Logo of SAUNIER

**LEGENDE**

- AU Il s'agit d'une zone non équipée destinée à être ouverte à l'urbanisation susceptible d'accueillir des constructions à usages d'habitation, commerces services et équipements publics
- AJb Zone insuffisamment équipée pour permettre une utilisation immédiate, mais dont l'aménagement sous forme d'actifs de toutes natures, hormis les constructions à usage industriel, a été décidé
- A Zone insuffisamment équipée pour permettre une utilisation immédiate, mais dont l'aménagement sous forme d'actifs de toutes natures, hormis les constructions à usage industriel, a été décidé
- N Zone à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol
- U Les zones urbaines ou villages sont destinées à recevoir des constructions à usage d'habitation, commerces services et équipements publics
- J Zone urbaine
- I Un indice "I" est donné pour les secteurs inondables
- Nh Zone naturelle à constructibilité limitée
- Ni Zone naturelle à vocation de loisirs
- Marge de recul
- Emplacement réservé
- Limite de zone
- Limite de commune